



COMITE REGIONAL DE BRETAGNE

COMITE DU MORBIHAN



Championnats  
Départementaux

Doublettes Vétérans  
Triplettes Mixtes Vétérans

CAHIER DES CHARGES

*pour l'Organisation*

~~Version 1.0 du 1<sup>er</sup> décembre 2007~~

~~Version 1.1 Mise à jour du 1<sup>er</sup> mars 2010~~

~~Version 1.2 Mise à jour du 31 janvier 2011~~

~~Version 1.3 Mise à jour du 05 février 2013~~

~~Version 1.4 Mise à jour du 14 octobre 2013~~

~~Version 1.5 Mise à jour du 25 février 2015~~

Version 1.6 Mise à jour du 27 février 2018



Maison des Associations – 33P – Cité Allende – 12, rue Colbert – 56100 LORIENT

E-Mail : [cd56@petanque.fr](mailto:cd56@petanque.fr) - Tél : 02 97 21 21 89

Site Internet : [www.petanque-morbihan.fr](http://www.petanque-morbihan.fr)

## **Article 1**

Ces championnats Départementaux non qualificatifs aux Championnats Régionaux et Nationaux sont autorisés à tous les licenciés âgés de 55 ans au minimum dans l'année pour les masculins et les féminines, il comprend une Compétition en Doublettes Vétérans Masculins et une en Doublettes Vétérans Féminins + un Triplette Mixte.

## **Article 2**

Les organisateurs de ces Championnats seront désignés par le Comité Départemental parmi la liste des clubs candidats pour ces manifestations.

## **Article 3**

L'organisation de ces Championnats Départementaux se fera sur une journée et demie en semaine, de préférence mercredi et jeudi, le démarrage des compétitions s'effectuera à 14h00 le mercredi avec arrêt des jeux en 1/16<sup>ème</sup> de finale joués, redémarrage le lendemain à 9h00 en Poules.

## **Article 4**

Comme tous les autres Championnats, les inscriptions se feront par courriel au responsable des Championnats du Comité Départemental comme indiqué dans « les modalités d'engagements aux Championnats Départementaux » distribué aux Clubs au Conseil de Février.

## **Article 5**

Le tirage au sort sera effectué par le Comité Départemental ainsi que la tenue de la Table de Marque avec le concours de personnes du club organisateur. A charge de l'organisateur de fournir le matériel nécessaire au bon fonctionnement de celle-ci (sur demande du CD).

## **Article 6**

Pour tous les championnats des coupes ou trophées ou fanions seront remis aux vainqueurs et finalistes, ceux-ci seront fournis par le Comité Départemental, il est fortement conseillé aux organisateurs de prévoir des fleurs pour les championnats féminins.

A l'attribution du championnat à un club organisateur, celui-ci se verra redevable d'une enveloppe forfaitaire pour l'organisation, dans laquelle sera compris le prix des récompenses fournis par le Comité Départemental et les différents frais afférents à ces championnats suivant les catégories de ceux-ci.

### **Article 7**

Les engagements seront de 4,00€ par personne et ceux-ci seront regroupés mensuellement par le trésorier du CD. Le règlement se fera par virement du club au Comité (de préférence).

### **Article 8**

Le total des indemnités sera reversé, pour une valeur identique, à toutes les équipes qualifiées le lendemain.

### **Article 9**

Les différentes modalités d'organisation (*restauration, lieu du championnat,...*) devront être expédiées par courrier aux autres sociétés par le club organisateur.

### **Article 10**

Toutes les autres règles des Championnats Départementaux sont applicables pour cette compétition comme défini au cahier des charges pour l'organisation des Championnats Départementaux.

Ce présent Cahier des Charges est applicable à partir de l'Assemblée Générale du Département du Morbihan du 01 décembre 2007 à Vannes.

Le Président du Comité du Morbihan  
Philippe STEPHANT

